

23 déc 2008 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2008

## Institut national des radioéléments

### Financement de l'Institut national des radioéléments

### Financement de l'Institut national des radioéléments

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé le financement de l'Institut des radioéléments, suite à la crise de l'iode 131 d'août 2008. ainsi que le financement supplémentaire du Centre d'étude de l'énergie nucléaire - Studiecentrum voor kernenergie (CEN-SCK), en compensation du financement de l'IRE.

Un prêt bancaire avec une garantie de l'Etat sera octroyé, au plus tard le 9 janvier 2009, à l'IRE pour couvrir les dépenses sur une durée de maximum 6 mois et pour un montant de maximum 9,621 millions d'euros. Le prêt sera assorti d'un droit de tirage correspondant aux besoins trimestriels du plan d'investissement. La même garantie pour le même montant est prévue pour le CEN-SCK.

Au plus tard lors du contrôle budgétaire de 2009, le Conseil des ministres décidera de l'apport en capital sur la base d'un avis de l'Institut des comptes nationaux.

L'IRE est une fondation d'utilité publique sous la tutelle des ministres qui ont les Affaires économiques et l'Energie dans leurs attributions. La mission principale de l'Institut est de produire et de conditionner des radioéléments pour la médecine nucléaire et d'étudier, de promouvoir et d'encourager leurs applications.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>